

ViaTrajectoire

c'est :

Un dossier d'admission unique

Accepté par tous les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) et les Unités de soins de longue durée (USLD).

De nombreux critères de recherche

Budget, type d'hébergement, soins proposés, emplacement géographique...
Je trouve l'établissement qui convient à mon profil.

Un service public gratuit et sécurisé que je partage avec mon médecin traitant

ViaTrajectoire est un outil porté par l'ensemble des acteurs du secteur médico-social, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Loire.

Plus d'infos



VIATRAJECTOIRE SIMPLIFIE MON ADMISSION EN MAISON DE RETRAITE (EHPAD, EHPA, USLD, ACCUEIL DE JOUR...). CET OUTIL EST ÉGALEMENT ACCESSIBLE AUX PERSONNES QUE JE DÉSIGNE OU QUI AGISSENT EN MON NOM.

TROUVEZ VOTRE MAISON DE RETRAITE AVEC

ViaTrajectoire
Une orientation personnalisée



VIATRAJECTOIRE EST UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC GRATUIT ET SÉCURISÉ QUI SIMPLIFIE MES DÉMARCHES POUR TROUVER L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT RÉPONDANT À MES BESOINS DANS LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DE MON CHOIX.

1 Je me connecte sur www.viatrajectoire.fr



Une fois connecté au site, je clique sur l'espace "particulier" où je peux consulter l'annuaire des établissements d'hébergement et créer mon dossier d'inscription.

2 Je remplis mon dossier



Je commence par renseigner les civilités et un mot de passe de mon choix. Mon numéro de dossier m'est alors envoyé par email. Il est nécessaire pour continuer mes démarches. Je complète les informations administratives demandées.

J'informe mon médecin traitant de ma demande

Je déclare mon médecin traitant en remplissant mon dossier. Ensuite, je l'informe de ma démarche afin qu'il complète à son tour le volet médical obligatoire.

3



Je peux envoyer, modifier et actualiser mon dossier depuis mon domicile !

5 Je me connecte régulièrement à mon espace personnel



Les réponses des établissements s'affichent dans mon espace personnel, il suffit que je me connecte pour les consulter. Je peux alors continuer les démarches avec les établissements qui ont répondu positivement à ma demande.

4

Je sélectionne les établissements qui me conviennent et je suis mes demandes



Je consulte l'annuaire des établissements et j'effectue des recherches par critères (budget, type d'établissement, proximité géographique...).

Je choisis les maisons de retraite qui correspondent à mes besoins et envoie mes demandes. Je peux compléter ou modifier mon dossier à tout moment, sélectionner de nouveaux établissements et même annuler une demande.